

Fiche action N°4 : **Social, Solidarité**

Constat :

L'action sociale de la commune est marquée par une organisation complexe : il est difficile de comprendre la répartition des rôles entre le service social municipal, le centre communal d'action sociale, l'espace territorial (qui dépend du département), les associations caritatives ...

Une politique sociale digne de ce nom devrait avant tout répondre de façon professionnelle aux attentes de tous en fonction de leurs réels besoins. Le temps n'est plus à l'intervention compassionnelle et aux effets d'annonces.

Quelques réalisations ont vu le jour : le foyer Albert Veil (centre d'hébergement d'urgence), l'épicerie sociale ... Mais là encore il manque une vision globale cohérente.

Rappelons que l'acteur principal de la politique de solidarité est le Département. La Commune intervient surtout en relais et une bonne coordination est indispensable.

Propositions :

La politique sociale d'une municipalité doit avant tout répondre aux besoins réels de tous les publics concernés.

Nous nous engageons donc

- à procéder à une meilleure appréciation des besoins
- à rendre plus lisible et plus efficace la coordination avec l'action sociale départementale
- à organiser un accueil plus souple et décentralisé
- à présenter aux associations un bilan annuel spécifique pour suggestions d'améliorations.

Mais la solidarité doit aussi s'exercer au-delà des aides distribuées pour améliorer la vie quotidienne des personnes en difficulté. Pour cela nous agissons pour

- ✓ Que le quota des emplois municipaux réservés aux handicapés soit effectivement utilisé, voire dépassé
- ✓ Qu'une coordination soit mise en place pour assurer le maintien au domicile des personnes âgées le plus longtemps possible
- ✓ Que les personnes handicapées puissent effectivement bénéficier de facilités de transport en utilisant le réseau PAM (Région-Département)
- ✓ Offrir un service d'accès au droit, par exemple en créant une Maison de la Justice et du Droit au niveau de la CCBS

Pour mémoire rappelons deux autres mesures de solidarité décrites dans d'autres fiches :

- ✓ 50 logements sociaux de plus chaque année à Chatou (voir fiche logement)
- ✓ Un projet de co-développement dans le domaine de l'eau avec un pays du tiers-monde



Nos objectifs prioritaires

- Carte Famille permettant l'application du quotient familial dans les principales associations
- Editer une version unique et claire d'un document sur les droits et les devoirs